



Liste des communes de + 5000 habitants

- **Combourg 6326 hab**

Liste des communes de - 5000 habitants

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Bonnemain 1552 hab • Cardroc 616 hab • Cuguen 842 hab • Dînge 1704 hab • Hédé-Bazouges 2323 hab • La Baussaine 687 hab • La Chapelle-aux-Filtzméens 844 hab • Lanrigan 154 hab • Les Iffs 284 hab • Longaulnay 616 hab • Lourmais 336 hab • Meillac 1978 hab | <ul style="list-style-type: none"> • Mesnil-Roc'h 4508 hab • Plesder 792 hab • Pleugueueuc 2055 hab • Québriac 1630 hab • Saint-Brieuc-des-Iffs 335 hab • Saint-Domineuc 2600 hab • Saint-Léger-des-Prés 306 hab • Saint-Thual 1000 hab • Tinténiaac 4044 hab • Trémeheuc 360 hab • Trévérien 923 hab • Trimer 210 hab |
|---|---|

Communes disposant d'un équipement d'accueil de GdV

Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25

Objectifs spécifiques à l'EPCI/communes

Améliorer le dispositif d'accueil existant : gestion et qualité	●
Participer à la gouvernance et au suivi du schéma	●
Intervenir sur l'ancrage des gens du voyage pour répondre aux besoins des familles en créant 3 terrains familiaux ou équivalents	●
Mettre en place et coordonner les projets sociaux des aires	●

Objectifs identiques à tous les EPCI/communes

Former les gestionnaires	●
Engager une étude d'opportunité pour affiner les besoins de l'EPCI	●
Repérer les éventuelles situations d'insalubrité (terrain privés)	NR
Intégrer les besoins d'ancrage des gdv dans le PLH	/
Intégrer les besoins d'ancrage dans le PDALHPD	●
Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUI et SCOT)	●
Accompagner les familles vers les actions de droit commun sur le territoire	●

NR= non renseigné

Nb : Pas de PLH en Bretagne Romantique

Constats et enjeux

Les solutions d'habitat diversifié n'ont pu être réalisées sur la durée du schéma 2020/25. En revanche l'étude d'opportunité inscrite au schéma a permis de confirmer le besoin de 3 TFL sur l'EPCI. Pas de PLH en Bretagne romantique. PLUi approuvé en décembre 2024 (secteur Ngv : Combours, Tinténia)

Enjeu fort de maintenir ces orientations à minima compte tenu des évolutions du diagnostic sur 2021/25.

Enjeu d'intégrer les besoins d'ancrage des Gens du voyage (transformation de l'aire de Tinténia en TFL ou équivalent) + réalisation du diagnostic social des ménages sédentarisés (phase 2 de l'étude d'opportunité) + intégration de la résidence mobile dans les documents d'urbanisme des communes de l'EPCI (au-delà des deux zones spécifiques des aires d'accueil) + enjeu d'organiser l'accueil des groupes familiaux notamment en période estivale (terrain soupe).

Aires d'accueil

(Équipements adaptés aux ménages isolés)

2 aires inscrites au schéma 2020/25

8 emplacements ménages

Taux d'occupation moyen de 96.5% entre 2020 et 2025

2021

78.3%

2022

100%

Aire de COMBOURG

Taux d'occupation annuel (ALT2)

2023

98%

2024

96%

2021

100%

2022

100%

Aire de TINTENIAC

Taux d'occupation annuel (ALT2)

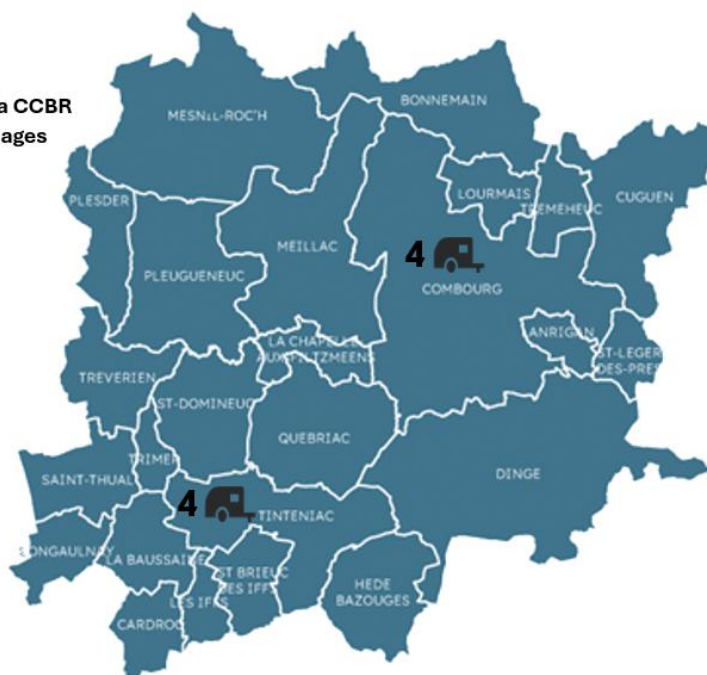
2023

100%

2024

100%

Les aires d'accueil de la CCBR en emplacements ménages



Constats et enjeux

Comme sur certaines autres aires du département, le taux d'occupation des deux équipements de la CCBR est très important. À Combours, l'aire remplit sa fonction d'accueil malgré une occupation très élevée. L'ancrage des voyageurs est peu marqué et la fonction de passage de l'équipement est maintenue.

À Tinténia, l'ancrage des ménages est très fort depuis 2021 et l'aire est détournée de sa fonction initiale de passage (construction illicite et suroccupation + sédentarisation effective des ménages).

Enjeu d'engager une réflexion sur la taille de l'aire de Combours.

Enjeu de créer une réponse adaptée en matière d'habitat à Tinténia pour les ménages ancrés.



PROJET

Aires de grands passages (4 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 50 à 200 caravanes)

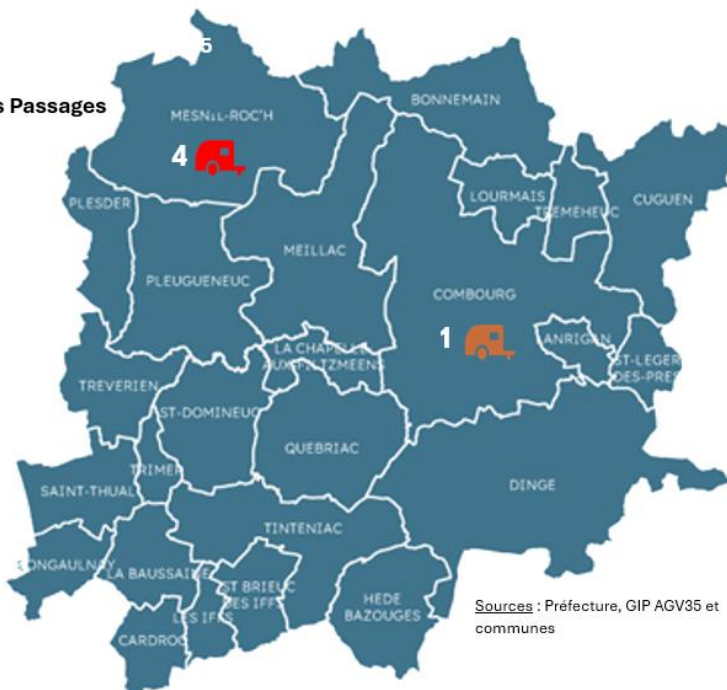
Pas de prescription au schéma 2020/25 ●

3 demandes entre 2020 et 2025 ●

5 stationnements entre 2020 et 2025 ●

Grands passages (50 à 200 caravanes)	(Source Coordination GP)			
	2021	2022	2023	2024/2025
Demandes reçues (Dol)	0 ●	0 ●	2 ●	1 ●
Groupes installés hors aire de grand passage	0 ●	0 ●	2 ●	3 ●
Communes impactées par les installations	0 ●	0 ●	2 ●	3 ●

Stationnements Grands Passages
2020/2025



Sources : Préfecture, GIP AGV35 et communes



Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur
terrains publics



Installations de groupes de plus de 50 caravanes sur
terrains privés

Constats et enjeux

L'arrondissement de Saint-Malo est très sollicité par les groupes de 50 caravanes et plus.

Lorsque des groupes non programmés ne peuvent pas s'installer sur St Malo agglomération ou la CC Côte d'Émeraude (inscrits au schéma et dotés d'équipements dédiés), la CCBP peut être impactée, notamment sur le nord de son territoire. C'est un phénomène assez récent observé depuis 2023.

Enjeu d'étudier, sur la durée du prochain schéma, si cette tendance se confirme pour envisager des solutions d'accueil adaptées et gérées pour ces grands groupes de passage.



PROJET

Les terrains soupapes (aires de grands passages d'1 ha)

(Équipements adaptés aux ménages en groupe de 5 à 50 caravanes)

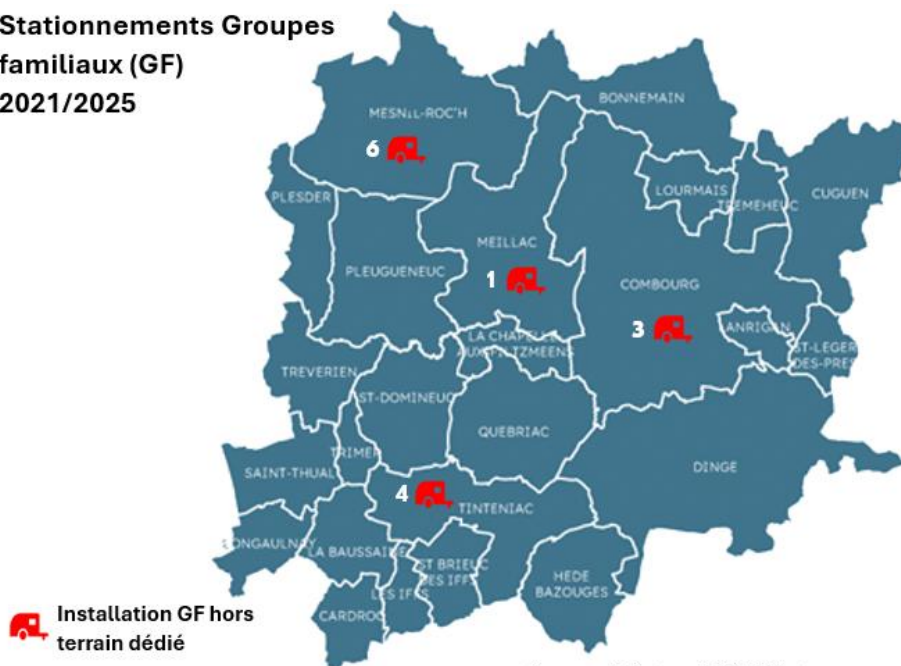
Pas de prescription pour l'EPCI au schéma 2020/25

6 communes impactées entre 2020 et 2025

14 stationnement entre 2020 et 2025

Commune	Nombre de stationnements GF hors équipement dédié (< 25 caravanes)				TOTAL
	2021	2022	2023	2024 2025	
MESNIL ROC'H Lanhélin	1	0	0	2	3
MESNIL ROC'H St Pierre de Plesguen	0	0	1	0	1
MESNIL ROC'H Tressé	0	0	1	1	2
COMBOURG	0	0	1	2	3
TINTENIAC	1	1	1	1	4
MEILLAC	1	0	0	0	1
TOTAL	3	1	4	6	14

Stationnements Groupes familiaux (GF) 2021/2025



Sources : Préfecture, GIP AGV35 et communes

Constats et enjeux

14 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et septembre 2025. Concentration depuis 2023 des stationnements sur le nord de l'EPCI (Mesnil Roc'h). Les petits groupes de retour ou en chemin vers la côte, tendent à faire une « halte » sur la CCBR (les solutions d'accueil étant contraintes sur SMA et la CCCE). Séjours le plus souvent courts (une à deux semaines).

Enjeu de l'accueil des groupes familiaux sur la CCBR pour éviter les installations sur terrains privés (champs) et/ou publics (stades)

Enjeu d'étudier la création d'au moins un terrain soupape officiel et géré pour répondre aux besoins de ce type de groupes. Sinon, privilégier la médiation et le conventionnement au cas par cas (cadrage paiement et durée notamment) avec un appui financier de l'EPCI pour la commune concernée.



PROJET

Les solutions d'habitat diversifié

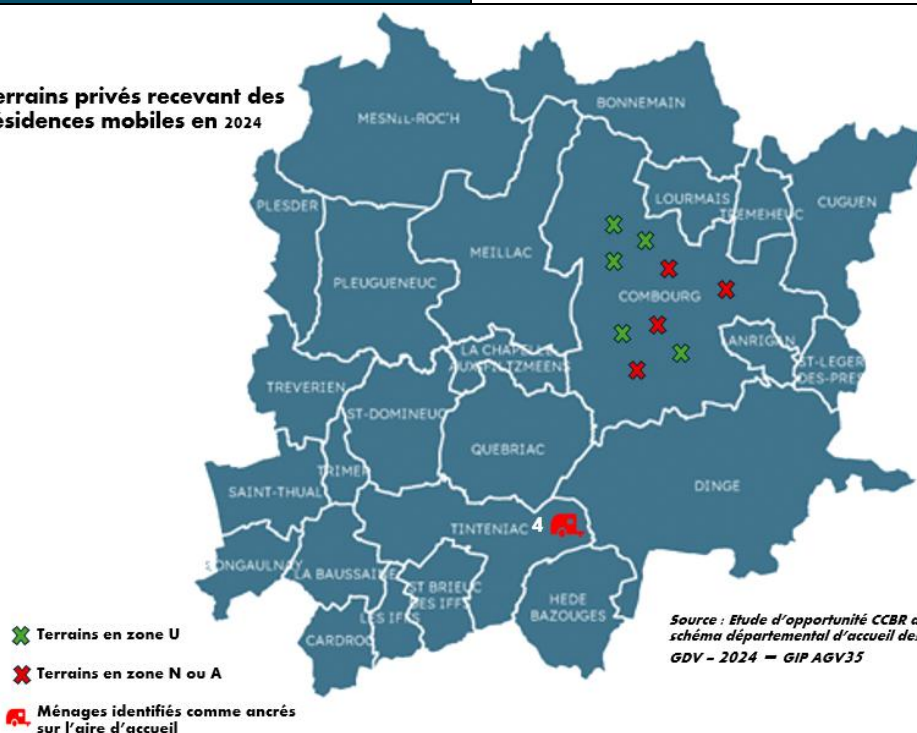
(Équipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)

Nombre de Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/3 ●
Nombre de places en Terrains Familiaux Locatifs (TFL)	0/12 ●

Autres équipements réalisés	/
Précisez le type d'équipement :	/

Nombre de terrains privés aménagés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme pour l'installation de résidences mobiles	5 à Combourg
Nombre de terrains privés non conformes à l'art L 444-1 du code de l'urbanisme	4 à Combourg
Nombre de terrains possiblement régularisables	À définir
Nombre de logements sociaux adaptés (PLAi) au stationnement de résidences mobiles	0

Terrains privés recevant des résidences mobiles en 2024



Constats et enjeux

Combourg est la seule commune ayant identifié des terrains privés recevant des résidences mobiles d'habitat permanent (caravanes de gens du voyage au sens des règles d'urbanisme). Les propriétaires de ces terrains sont majoritairement des forains industriels locaux.

Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage + identifier les terrains privés régularisables sur Combourg. Enjeu de déplacer tout ou partie des TFL prescrits sur l'EPCI vers Tinténiaac dont l'aire d'accueil est occupée par des ménages en demande d'habitat adapté (TFL ou autre à créer sur l'aire actuelle).



PROJET

Le développement social

(Prise en compte des besoins des ménages Gdv du territoire)

2024	Commune	
	COMBOURG	TINTENIAC
Coordination du projet social	Oui ●	Oui ●
Nombre de réunion projet social	1	1
Livret d'accueil adapté	Oui ●	Oui ●
Protocole de scolarisation	Oui ●	Oui ●
Nombre de réunion scolarisation	1	1
Nombre d'élections de domicile CCAS ou mairie	Information à recueillir	Information à recueillir

Nombre de terrains mis à disposition par leurs employeurs, notamment dans le cadre d'emploi saisonniers.

Pas de terrain de ce type identifié dans le cadre de la révision du schéma. À approfondir pendant la durée du schéma 2026/32.

Constats et enjeux

Coordination et partenariat fort du projet social sur la CCBR. La gestionnaire Hacienda a pu bénéficier, sur proposition de l'EPCI, d'une formation ASIP (premier niveau d'accueil et de réponse en matière d'accès aux droits).

Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale.

Enjeu de poursuivre ces actions de coordination entre les acteurs de la gestion et du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des aires du territoire.



PROJET

Visite des équipements



Combours

Chemin de

Landréjard

Date de la visite : 6 mai 2025

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : M.Guezou

Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
Païement du droit d'usage régulier	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●

Éléments complémentaires

Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Non
Absence de Mobil-home	●
Absence de Cabanisation	●
Présence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dettes au 31/12/2024	●

Constats et enjeux

Les principaux éléments du décret sont conformes. L'EPCI maintient une gestion de l'aire y compris avec un taux d'occupation très élevé sur l'équipement.

Enjeu d'entretenir l'aire et de l'améliorer sur la durée du schéma (wifi et aménagements complémentaires). Enjeu d'étudier les possibilités d'agrandissement de l'équipement actuel.



PROJET



Tinténiac Le pont Renoul

Date de la visite : **6 mai 2025**

Nom du rédacteur : DDTM 35

Représentant de l'EPCI : M.Guezou

Normes en vigueur : Équipement

La place de caravane permet d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque	●
L'aire d'accueil comporte au minimum un bloc sanitaire, intégrant au moins une douche et deux WC pour cinq places de caravane.	●
Chaque place de caravane est dotée d'un accès aisé aux équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable et à l'électricité	●

Normes en vigueur : Gestion

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés se fait dans les mêmes conditions que pour les habitants de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.	●
L'aire d'accueil est rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente au moins cinq jours par semaine et à une astreinte technique téléphonique quotidienne :	●
La gestion des arrivées et des départs	●
Le bon fonctionnement de l'aire d'accueil	●
L'entretien des espaces collectifs et des circulations internes	●
La perception du droit d'usage.	●
Les différents tarifs font l'objet d'un affichage sur l'aire.	●
Le montant des factures établies pour la consommation d'électricité et pour la consommation d'eau correspond à la consommation réelle	●
La base du calcul du tarif ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même.	●

Éléments complémentaires

Règlement intérieur conforme au décret et affiché	●
Accès à internet (wifi)	Non
Aménagements complémentaires (jeux, barbecue, préau, salle d'animation, etc.)	Non
Absence de Mobil-home	●
Absence de Cabanisation	●
Présence d'encombrants/ferraille	●
Logiciel départemental de gestion	●
Absence de dettes au 31/12/2024	●

Constats et enjeux

Les principaux éléments du décret sont conformes. L'EPCI maintient une gestion de l'aire y compris avec des ménages ancrés depuis plusieurs années sur l'équipement.

Enjeu de transformer l'aire d'accueil en terrains familiaux locatifs pour les ménages qui occupent l'équipement depuis plusieurs années.

PROJET

Moyens humains de mise en œuvre de la politique d'accueil des Gdv par l'EPCI et les communes

Le Pilotage

(Pilotage des prescriptions et des orientations du schéma au sein de la collectivité : ETP pour animer et suivre le schéma départemental 2020-2025)

Accueil (ALT2, urbanisme, marchés, ...)	Habitat (PLH, liens bailleurs sociaux, ...)	Coordination sociale (Santé, scolarisation, accès aux droits, insertion, ...)
0.1 ETP au titre des services supports (juridique et marchés publics) et ALT 2	0.1 ETP au titre du suivi du schéma et de la coordination avec AGV 35	0.15 ETP pour le protocole de scolarisation et l'actualisation du livret d'accueil

La Gestion

(Gestion des aires : cf tableau récapitulatif des aires)

Mode de gestion (Directe, déléguée, autre)	Entité / Service / Poste	Missions	ETP
Déléguée	SG2A Hacienda	Gestion de la régie des 2 aires de Combours et Tinténac	0.7 ETP

La Gouvernance et suivi du schéma départemental

Élu(s) référent(s)	Vice-présidence à l'Habitat-Urbanisme
Technicien EPCI en charge	Cheffe du service habitat-urbanisme
Participations à la Commission consultative départementale (2021/2024)	5/8 ●
Participation au CA du GIP AGV35 (2021/2024)	0/13 ●
Participation à des groupes de travail thématiques départementaux	Oui ● : Oui : Groupe départemental de coordination des projets sociaux des aires

Constats et enjeux

Les Moyens humains mobilisés sont adaptés aux enjeux de gestion des équipements.

Participation forte de l'EPCI à la démarche de suivi du schéma (instances départementales).

Enjeu de maintenir les moyens techniques et humains pour notamment développer le projet social.

Enjeu de davantage s'impliquer dans le CA d'AGV35

PROJET

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé

Pour rappel, un délai de 2 ans + 2 ans (après prorogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des Aires Permanentes d'Accueil (APA), des Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et des Aires de Grands Passages (AGP).

Aire d'accueil	Enjeu d'une réponse adaptée à l'ancrage fort des familles sur Tinténac : transformer l'aire en logement PLAI, TFL ou terrain aménagé en fonction du diagnostic social des ménages. Préconisation de maintien à minima du dispositif et des capacités d'accueil inscrites au schéma sur l'aire de Combourg + étudier les possibilités d'augmentation du nombre d'emplacements.
Aire de petit passage	Enjeu d'une réponse aux stationnements diffus sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants. Préconisation de lister les terrains informels existants comme des solutions pour l'EPCI en cas de besoin.
Aire de grand passage/soupape	Enjeu de l'accueil des grands passages et groupes familiaux sur la CCBR pour éviter les installations sur terrains privés (champs) et/ou publics (stades) Solution pour renforcer le dispositif de l'EPCI : 1 terrain soupape de 1ha pour les groupes familiaux (été comme hiver). A défaut gestion au cas par cas dans le cadre d'une médiation (appui financier de la commune de l'EPCI à la commune concernée) en privilégiant la médiation et le conventionnement.
Besoin de solution d'ancrage	Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage pour les ménages de Tinténac occupants de l'aire (étude 2024 à affiner par les diagnostics sociaux). Solution : transformer l'aire de Tinténac en solution d'habitat diversifié (TFL ou autre).
Terrains privés de gdv	Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.
Développement social	Animation du projet social de l'aire de Combourg à poursuivre. Projet social à adapter sur Tinténac (projet d'habitat adapté) Enjeu de prise en compte des besoins des Gdv de passage et de coordination des acteurs (CDAS, CCAS, Centre social, écoles notamment) + convention Etat/EPCI sur l'aide à la gestion des aires d'accueil).
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	Poursuivre l'implication de la CCBR dans le suivi du schéma + enjeu de gouvernance du GIP AGV35, outil de mise en œuvre du schéma

Déclinaisons territoriales des orientations du schéma 2026/2032

EQUIPEMENTS	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Terrain de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
COMBOURG	4 emplacements	/	/	Pas de terrain de grands passages inscrit dans le schéma 2026/2032. Étudier l'augmentation des capacités d'accueil de l'aire de Combours pour atteindre 8 emplacements.
TINTENIAC	/	/	4 TFL*	Créer l'équivalent de 4 TFL pour les 4 ménages ancrés sur l'aire d'accueil et ainsi répondre aux besoins identifiés dans le cadre de l'étude et du diagnostic sur schéma.
Précisions des copilotes du schéma	Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, en accord avec la CCBP, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et avec l'appui financier de l'EPCI aux communes concernées) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage (type terrain de grand passage de petite capacité). *TFL ou équivalent = Logements adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux Nb : Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses			

À créer À réhabiliter Existant et conforme

AXE SOCIAL	PRESCRIPTIONS			PRECONISATIONS
	Livret d'accueil	Protocole de scolarisation	Réunion du comité technique	Actions complémentaires
COMBOURG	➊	➊	➊	Pilotage coordination du projet social sur l'aire ➊ Développement d'actions complémentaires sur l'aire (information, sensibilisation) ➋
TINTENIAC	/	/	/	Protocole scola + livret d'accueil et bilan annuel sur l'aire d'accueil transformée en habitat diversifié ➌
Précisions des copilotes du schéma	Travailler à une mobilisation plus forte des acteurs du développement social Le livret d'accueil permet de mobiliser les acteurs de droit commun du territoire et de prendre en compte les Gens du voyage sur les thématiques de l'accès aux droits, de la santé, de l'insertion sociale et professionnelle. La réunion du comité technique permet, au moins une fois par an, de réunir tous les acteurs participants à l'accueil des Gens du voyage sur la commune (dont la scolarisation), pour faire un bilan des actions mises en œuvre et à venir après identification des besoins.			

À faire À revoir À poursuivre et/ou développer



PROJET

ANNEXE 1

Détail de la répartition des actions liées à la gestion des aires :

Accueil des usagers	COMBOURG	TINTENIAC
Présentation du terrain et des règles de fonctionnement		
Remise du livret d'accueil et infos sur services de droit commun du territoire		
Enregistrement de tous les membres de la famille (noms et dates de naissance)		
Vérification des dettes antérieures et interdictions de séjours en cours		
Remise et présentation du règlement intérieur		
Signature du règlement intérieur		
Attribution d'un emplacement et remise des clefs		
Etat des lieux de l'emplacement attribué		
Explications relatives aux installations techniques		
Encaissement des cautions		
Encaissement des prépaiements		
Ouverture des compteurs de fluides		
Etat des lieux de sortie, clôture des soldes financiers, restitution caution, etc.		
Fonctionnement de l'aire		
Écoute et traitement des demandes des usagers		
Assurer l'accueil physique et téléphonique des partenaires / prestataires ext		
Délivrance d'attestation de séjour (pour faire valoir certains droits)		
Information des usagers des situations de consommation des fluides		
Prépaiement : informer les usagers concernés des coupures éventuelles		
Edition et distribution des factures		
Rappel au règlement intérieur et au respect des équipements		
Gestion des commandes fournitures		
Établir tableaux de suivi et bilan ALT2		
Remplir le logiciel de gestion		
Gérer les demandes de dérogation (durée séjour)		
Tenue d'un carnet de bord (main courante)		
Gestion des intervention entreprises extérieures		
Veille sur l'état des équipements et installations		
Relever les compteurs d'eau et d'électricité chaque semaine		
Aide administrative de 1 ^{er} niveau (lecture courrier et écrivain public)		
Participation au comité de pilotage de suivi du fonctionnement de l'aire		
Fonctionnement de la Régie		
Préparation des régies (avances et recettes)		
Réalisation des factures et états de situation		
Encaissement des redevances et consommations de fluides		
Relance des usagers sur factures à payer		
Lancement des procédures de recouvrement en cas d'impayés		
Établissement et mise à jour des échéanciers en cas de dettes		
Établissement des soldes et états de situation de caisse		
Transferts des fonds vers le Trésor Public		
Bilans quotidiens, hebdomadaires et mensuels		



PROJET

Entretien de l'aire	COMBOURG	TINTENIAC
Gestion du parc de déferrage le cas échéant		
Enlèvement des encombrants et véhicules abandonnés		
Nettoyage régulier des espaces publics et collectifs de l'aire (voiries, accès, trottoirs, local poubelles, salle commune, ..)		
Nettoyage saisonnier (déneigement, ramassage des feuilles)		
Nettoyage du local d'accueil		
Entretien des espaces verts (tonte, taille, etc.)		
Nettoyage des abords de l'aire et de l'accès à l'équipement		
Organisation de la collecte des déchets et du tri sélectif		
Organisation de l'enlèvement des encombrants vers la déchetterie		
Nettoyage du parc de déferrage s'il existe		
Entretien courant et petite maintenance des installations (électricité, serrurerie, petite maçonnerie, peinture, plomberie, etc.)		
Entretien des réseaux des eaux pluviales et eaux usées (débouchage et nettoyage)		
Vérification des installations individualisées affectées aux usagers et intervention si besoin		
Travaux de nettoyage et d'entretien préventif (tags, peintures, etc.)		
Établir les besoins en grosses réparations ou réfection des installations + organisation des travaux		
Travaux de gros entretien annuel		
Coordination des interventions extérieures et accompagnement des intervenants et prestataires		
Entretien courant et petite maintenance du parc matériel et des outils		
Coordination et partenariat : renforcer les liens entre usagers et services de droit commun		
Veiller à la prise en compte par les acteurs du territoire des familles Gdv		
Assurer le lien entre les usagers et les acteurs sociaux et institutionnels dans le cadre de la mise en œuvre du projet social (accès aux services sociaux, d'insertion, de santé, éducatifs, de loisirs, socioculturels, etc.)		
Remontées des demandes sociales des usagers aux partenaires et au copil de l'aire (veille sociale)		
Information et orientation des usagers vers les services de droit commun		
Suivi de la scolarisation et remontée des éléments vers les services municipaux		
Lien entre les familles et établissements scolaires		
Montage de projets collectifs (information, sensibilisation, prévention, etc.)		
Organisation et animation de réunions des usagers		
Contribution à une meilleure connaissance des Gdv sur le territoire		
Médiation entre Gdv et riverains des aires si besoin		
Animation du comité de pilotage de l'aire (Fonctionnement et Projet Social)		
Gestion des stationnements hors aires	Sur le territoire de la CCBP	
Gestion des terrains de grands passage		
Gestion des terrains soupapes		
Gestion des terrains familiaux locatifs		
Gestion des stationnements hors équipements dédiés		
→ Diagnostic de situation		
→ Médiation entre les Gdv et la mairie ou le propriétaire privé		
→ Établissement d'une convention		
→ Encaissements liés à la convention		
→ Gestion des fluides et des ordures ménagères, nettoyage du site si besoin		
→ Le cas échéant, engagement et suivi des procédures		